

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de
Membres : 22
En Exercice : 22
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 juin à 14h30

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle Olivier Debré à la mairie de Chinon sous la présidence de **Monsieur Gilles MORTIER**

Date de convocation : 05/06/2025

PRESENTS :

Gilles MORTIER – Sophie LAGREE – Denis FOUCHE – Claude Bordier – Vincent NAULET – Christian PIMBERT – Serge MOREAU – Thierry BRUNET – Aurélie ROCHER – Pascal BLANCHARD – Francis DESBOURDES – Michel CHAMPIGNY – Isabelle RAIMOND-PAVERO

Absents excusés avec procuration :

Christophe BAUDRY représenté par Gilles MORTIER

Absents excusés :

OBJET : Jean-Luc DUPONT – Didier GODOY – Denis MOUTARDIER – Florence BOULLIER – Laurent RAINEAU - Nadège ARNAULT - Etienne MARTEGOUTTE – Franck CHARTIER

Validation
Convention
Région-
Territoires :
Ambitions
partagées 2030
auprès de la
Région Centre-
Val de Loire

Rapport :

En qualité de partenaire à part entière des territoires, la Région Centre-Val de Loire déploie des politiques à la fois plus proches des besoins locaux (proximité) et mieux adaptées aux enjeux (solidarité), tout en donnant plus fortement à partager et à voir son rôle dans le quotidien des habitants (visibilité). Ces politiques doivent répondre aux enjeux de transformation des territoires par la prise en compte des défis sociaux, citoyens et écologiques, autant qu'elles doivent constituer des réponses au besoin de proximité de l'action publique exprimé par les habitants.

Alors que ces changements durables et profonds à l'œuvre réinterrogent les formes et les finalités de l'action publique, la Région a proposé aux territoires un renforcement de la concertation devant permettre de mieux partager les objectifs de chacune des parties prenantes et de suivre les réalisations décidées.

La concertation proposée, qui constitue la première étape d'un dialogue régulier avec les collectivités locales, a pour objectifs de partager et/ou faire émerger les enjeux locaux, de préciser les modalités d'action des parties concernées, dont la Région, afin de relever ces défis.

Les sujets abordés au cours de la concertation territoriale correspondent aux domaines d'intervention de la Région regroupés autour du développement économique et de la formation (emploi, relocalisation, agriculture, tourisme, lycées, formations sanitaires et sociales, formation professionnelle, orientation, enseignement supérieur), des services à la population (économie de proximité, équipements, logement, santé, culture et sport, numérique), de la transition écologique (biodiversité, énergie, climat, déchets), des mobilités (transports en commun, nouvelles mobilités) et de la jeunesse et citoyenneté (Europe, jeunesse, coopération, engagement).

Les axes prioritaires de développement du territoire qui résultent de cette concertation sont déclinés dans la présente convention avec le plan suivant :

- Répondre aux besoins de services à la population ;
- Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences ;
- Accélérer la transition écologique et énergétique ;
- Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants ;

- Un bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à sa citoyenneté

L'ensemble des parties s'engagent à mettre en œuvre conjointement un programme d'actions correspondant à ces priorités, en articulation avec les décisions prises par la Région et les territoires en matière économique et de mobilité signées entre la Région et les EPCI composant le Bassin de vie.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 037-253752968-20250617-2025_17_06_02-DE

Berger
Levrault

Proposition :

Le Pays du Chinonais étant signataire, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir valider la convention Région-Territoires : Ambitions partagées 2030

- Vu le cadre d'intervention des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) voté par le Conseil régional du Centre-Val de Loire en session des 9 et 10 novembre 2022,
- Vu les cadres de référence votés en Commission Permanente Régionale du 07 juillet 2023,
- Considérant la concertation politique et avec les acteurs socio-professionnels, du bassin de vie du Pays du Chinonais qui a eu lieu le 11 février 2025 ;

Le Comité syndical du 17 juin 2025, après en avoir délibéré,

- Approuve la Convention Région-Territoire : Ambitions partagées 2030 sous réserve des décisions prises en Conseil Communautaire de la CC TVV et de la CC CVL, probablement en septembre).
- Autorise le président du Syndicat Mixte à signer la Convention Région-Territoire : Ambitions partagées 2030 et tout document y afférent.

Pour extrait conforme,
Le Président

Gilles MORTIER

Le Président